



République Algérienne Démocratique et Populaire

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية



Ministère Des Affaires Etrangères

Consulat d'Algérie à Alicante

وزارة الشؤون الخارجية

قنصلية الجزائر بأليكانت

COMMUNIQUE AUX BOURSIERS
EN COURS DE FORMATION A L'ETRANGER

Honneur vous communiqué la réponse du ministère de L'Enseignement Supérieur et De la Recherche Scientifique Concernant les demandes de Prolongation de bourses Formulées Par les boursiers en cours de formation á l'étranger est Comme Suit :

« Faisant suite au nombre important de demandes de prolongation de bourses formulée par des doctorants en formation résidentielle à l'étranger dans le cadre de programme national exceptionnel. Honneur vous informer que les boursiers sont tenus par l'obligation de poursuivre leurs travaux de recherche dans le cadre des dispositifs mis en place par les universités d'accueil par le recours aux usages pertinentes du numérique. La mise en ligne des ressources et les travaux de recherche à distance, afin de rendre plus efficace la fluidité des échanges de données et d'informations avec les promoteurs. En rappelant que ces universités

n'ont pas cessé d'activités cette pandémie a généré des bouleversements et des changements dans la vie de tous les jours des universités qui ont été amenées à repenser leurs méthodes de travail et à mettre en place des outils plus adaptés au contexte. Il n'est pas sans rappeler que la bourse n'est pas sujette prolongation. Toute interruption de travaux de recherche engagera la responsabilité du boursier nous comprenons bien les difficultés de la situation actuelle et nous en mesurons pleinement la complexité, mais malheureusement la prévalence de ces conditions sont opposables à toutes les universités de par le monde. Quant aux demandes de prolongation elles doivent être justifiées par des documents émis par le laboratoire de recherche attestant du refus de l'encadreur de travailler avec le doctorant en ligne durant cette période de confinement, ou de la fermeture du laboratoire. En dehors de ces situations aucune demande ne sera recevable.

Parfaite considération »

Le Ministère de L'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique

Le Directeur de la Coopération et des
Echanges Inter-Universitaires

Signé : Arezki SAIDANI